Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_17-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 25 Septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 30

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, MIRASOLA, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUI, THOMAS, CARTA, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, FEDDAL, MESSAOUI.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL *(pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI)*, Monsieur AUDIN *(pouvoir à Madame MOHAMED)*, Monsieur LEFEBVRE *(pouvoir à Monsieur COTTON)*, Madame DUFOUR-MALLE *(pouvoir à Madame RYSPERT)*, Monsieur HOCHART *(pouvoir à Monsieur BRAILLY)*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 17 : FOURNITURE DE PRODUITS ET MATÉRIELS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

- **Lot 1 : Produits et matériels d'hygiène et d'entretien pour les bâtiments communaux.**
- **Lot 2 : Vaisselle pour restauration collective et festivités.**
- **Lot 3 : Serviettes et nappes en papier pour restauration collective et festivités.**
- **Lot 4 : Matériels spécifiques de transport pour la restauration collective.**

EXPOSE DU RAPPORTEUR

■ Présentation du marché relatif à la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien.

La Ville de Denain, dans le cadre de ses compétences communales et de ses obligations en matière de salubrité publique, de santé et sécurité au travail ainsi que de gestion des services publics locaux, doit garantir la propreté, l'hygiène et la continuité de fonctionnement de ses bâtiments, de ses services de restauration collective et des équipements mobilisés lors des manifestations municipales ; qu'à cette fin, elle doit disposer d'un approvisionnement régulier en produits, consommables et matériels d'hygiène et d'entretien adaptés à ses besoins.

Le maintien d'un niveau élevé de propreté et d'hygiène dans ces équipements constitue un enjeu essentiel pour la santé des usagers ainsi que celle des agents et la préservation du patrimoine communal.

Conformément à ses engagements en matière de développement durable et de commande publique responsable, la Ville a intégré dans cette consultation des exigences environnementales visant à favoriser l'acquisition de produits écoresponsables, à limiter les déchets d'emballage, à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclables et à réduire l'impact environnemental de ses achats.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_17-DE

■ **La procédure de consultation mise en place.**

La procédure formalisée actuelle relative à la fourniture de produits d'hygiène et entretien arrive à son terme le 12 novembre 2026.

Dans le cadre de son renouvellement, une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée, conformément aux articles R.2113-1, 2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5, R.2162-6 à 14 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 27 mai 2026 au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des marchés Publics, sur la plateforme achatpublic.com ainsi que sur le site internent de la ville.

A l'issue de cette publication, la date limite de réception des offres été fixée au 07 juillet 2026 12h00.

◆ La consultation a fait l'objet de 13 retraits nominatifs et nous avons réceptionné 9 offres dématérialisées :

- **Pour le lot 1 :** Produits et matériels d'hygiène et d'entretien pour les bâtiments communaux, six sociétés ont déposé une offre :

. GROUPE PLG,
. SAS SOCOLDIS,
. TOUSSAINT 59,
. JY'NET SERVICES,
. ORAPI HYGIENE,
. SAS DEPHI.

- **Pour le lot 2** : Vaisselles pour restauration collective et festivités, une société a déposé une offre :

. HENRI JULIEN.

- **Pour le lot 3** : Serviettes et nappes en papier pour restauration collective et festivités, trois sociétés ont déposé une offre :

. ATT DEVELOPPEMENT,
. TOUSSAINT 59,
. SAS DEPHI.

Pour ce lot, la société ATT DEVELOPPEMENT a déposé deux offres, en application de l'article R.2151-6 du Code de la commande publique, seule a été ouverte, la dernière offre reçue par l'acheteur.

- **Pour le lot 4** : Matériels spécifiques de transport pour la restauration collective, une société a déposé une offre :

. HENRI JULIEN.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_17-DE

◆ En application des articles R.2113-1 et R.2162-4 1° du Code de la commande publique, le présent marché est alloti et conclu comme suit :

- Lot 1 – Produits et matériels d'hygiène et d'entretien pour les Bâtiments communaux :
 . Montant minimum annuel : 40 000,00 € HT
 . Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT

- Lot 2 - Vaisselles pour restauration collective et festivités :
 . Montant minimum annuel : 3 000,00 € HT
 . Montant maximum annuel : 15 000,00 € HT

- Lot 3 – Serviettes et nappes en papier pour restauration collective et festivités :
 . Montant minimum annuel : 2 000,00 € HT
 . Montant maximum annuel : 8 000,00 € HT

- Lot 4 – Matériels spécifiques de transport pour la restauration collective :
 . Montant minimum annuel : 3 000,00 € HT
 . Montant maximum annuel : 15 000,00 € HT

◆ Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an, à compter du 13 novembre 2026. Il est reconductible trois fois par reconduction tacite pour une durée totale qui ne pourra pas excéder quatre années.

◆ L'offre économiquement la plus avantageuse a été sélectionnée en fonction des critères de pondérations suivants :

■ **LOT 1 : Fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien pour les bâtiments communaux.**

- Performance économique pour 40% :

. 15% sur la base de factures 2024/2025
. 20% sur commande prévisionnelle
. 5 % sur le rabais catalogue

- Nombre d'articles renseignés au BPU pour 10% :

.10% pour le nombre d'articles renseignés au BPU.

- Performance technique pour 30% :

.10% pour les fiches de données de sécurité
.10% pour les fiches techniques
.10% sur résultats des tests d'échantillons

- Délais de livraison pour 20%.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_17-DE

■ **LOT 2 : Vaisselle pour restauration collective et festivités et lot 4 : Matériels spécifiques de transport pour la restauration collective.**

- Performance économique pour 40% :

. Avec 20% sur la base de factures 2024/2025 et 20% sur commande prévisionnelle.

- Nombre d'articles renseignés au BPU pour 20%.

- Performance technique pour 30% :

. Sur la base d'un mémoire technique.

- Délais de livraison pour 10%.

■ **LOT 3 : Serviettes et nappes en papier pour restauration collective et festivités.**

- Performance économique pour 40% :

. Avec 20% sur la base de factures 2024/2025 et 20% sur commande prévisionnelle.

- Nombre d'articles renseignés au BPU pour 10%.

- Performance technique pour 30% :

. Sur la base d'un mémoire technique.

- Délais de livraison pour 20%.

■ **LOT 4 : Matériels spécifiques de transport pour restauration collective.**

- Performance économique pour 40% :

. Avec 20% sur la base de factures 2024/2025 et 20% sur commande prévisionnelle.

- Nombre d'articles renseignés au BPU pour 20%.

- Performance technique pour 30% :

. Sur la base d'un mémoire technique comprenant notamment les fiches techniques *(sécurité, environnement, provenance des fournitures…).*

- Délais de livraison pour 10%.

■ **Avis de la Commission d'appel d'offres (*CAO*).**

En application de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 18 septembre 2026 à 10h.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_17-DE

Après analyses des candidatures et des offres, la CAO a émis son avis quant aux titulaires des quatre lots comme suit :

- **Pour le lot 1** – Produits et matériels d'hygiène et d'entretien pour les Bâtiments communaux – la société SAS JY'NET SERVICE – Rue du Chemin Vert – 59600 MAUBEUGE.

- **Pour le lot 2** - Vaisselles pour restauration collective et festivités – la société HENRI JULIEN SAS – Avenue du Président Kennedy – BP 50023 – 62401 BETHUNE CEDEX.

- **Pour le lot 3** – Serviettes et nappes en papier pour restauration collective et festivités – la société DEPHI HAUT DE FRANCE – 81 Route de Waben – 62 180 VERTON.

- **Pour le lot 4** – Matériels spécifiques de transport pour la restauration collective – la société HENRI JULIEN SAS – Avenue du Président Kennedy – BP 50023 – 62401 BETHUNE CEDEX.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** les actes d'engagement présentés :

 - Lot 1 : Par la société SAS JY'NET SERVICE
 - Lot 2 : Par la société HENRI JULIEN
 - Lot 3 : Par la société DEPHI HAUT DE FRANCE
 - Lot 4 : Par la société HENRI JULIEN

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les actes d'engagements de chaque lot.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les actes qui en découleront ainsi que les éventuelles modifications de marché.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

Pour Extrait Conforme,

Par délégation du Maire

Le Secrétaire de séance,

W. SCHUTZ.

Le Maire,

E. CHERRIER
A.L. DUFOUR-TONINI.

MAIRIE DE DEÛLÉMONT (Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....